

PUBLICATION RELATIVE A L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE – CLIMAT

(Loi n°2019-1147 du 08/11/2019)

31/11/2021



Tableau de conformité

Disposition de la LEC	Conformité	Pages
Démarche générale de l'entité		
1.A: Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères E,S et G dans la politique et stratégie d'investissement (D. 533-16-1. III a) du Code monétaire et financier)		Pages 3 à 5 et 9 à 16
1.B: Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement (D. 533-16-1. III b) du Code monétaire et financier)		Page 2 et page 4
1.C: Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088 et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant des encours gérés par l'entité (D. 533-16-1. III c) du Code monétaire et financier)		Pages 6 à 8
1.D: Prise en compte des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion (D. 533-16-1. III d) du Code monétaire et financier)	N/A	N/A
1.E: Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (D. 533-16-1. III e) du Code monétaire et financier)		Pages 17 à 21

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

INTRODUCTION

Demeter investit dans **des actions, obligations convertibles et comptes courants**.

100% de nos actifs sous gestion, représentant un montant de **480 M€**, et de nos fonds, prennent en compte nos critères ESG ainsi que les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité telles que décrites dans le règlement de la SFDR (2019/2088). L'engagement de Demeter s'élève à **1 Md€**.

98,32% de nos investissements sont constitués de titres non cotés en actions et en obligations. **1,68%** sont constitués de titres cotés en actions et en obligations convertibles.

Le rapport ESG est publié **sur le site internet** et **envoyé annuellement par email aux entreprises de notre portefeuille et à nos souscripteurs**.

Construit à partir de notre **enquête ESG composée de plus de 100 questions**, **80%** des données sont des **données réelles et non estimées** (pour le rapport annuel 2022).

En **2022**, le **taux de réponse** à l'**enquête ESG** a été de **82%**.

SOMMAIRE

I/ Approche et vision de l'ESG

II/ L'ESG dans les processus d'investissement

III/ Nos labels, engagements et initiatives ESG

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG



Intentionnalité

- Nous investissons exclusivement dans des sociétés à impact environnemental positif
- Tous nos nouveaux fonds et notre fonds de croissance Paris Fonds Vert sont classifiés Article 9 selon la SFDR. Nos autres fonds sont Article 8.



Mesure d'impact

- Nous mettons en place des mesures d'impact approfondies et innovantes spécifiques à chacun de nos fonds.
- Nous valorisons l'impact environnemental des entreprises de nos portefeuilles.



Alignement des intérêts

- Nos engagements et nos actions reflètent notre raison d'être : Accompagner les champions de la transition écologique et énergétique.
- Nous intégrons pour tous nos nouveaux fonds, une rémunération à la performance liée à des objectifs d'impact.

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

DEMETER acteur engagé sur l'ESG depuis sa création

DEMETER s'engage pour le développement des pratiques ESG depuis sa création en 2005. Cet engagement fait partie intégrante de son ADN et il est aligné avec sa raison d'être : **accompagner les champions de la croissance écologique.**

Nous nous engageons auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. En plus d'accompagner nos entrepreneurs dans le développement de leurs démarches responsables et de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein de notre écosystème, il nous semble essentiel d'être exemplaires en nous engageant auprès de nos investisseurs et de nos collaborateurs.

Nos engagements auprès de nos parties prenantes



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

DEMETER renforce et accélère sa stratégie ESG avec **trois instances** qui lui sont dédiées : une équipe dédiée, des Ambassadeurs ESG et un Comité ESG.

Double instance ESG : Une équipe ESG et un Comité ESG

Depuis 2019, DEMETER a **renforcé et accéléré sa stratégie ESG** avec une équipe qui lui est dédiée, composée de Stéphanie Chrétien, Partner au sein de Paris Fonds Vert, Directrice Impact et ESG, accompagnée d'un analyste ESG à temps plein. Aussi, très impliquée dans la promotion de l'ESG au sein du Private Equity, Sophie Paturle, Managing Partner participe à **l'élaboration et au développement de la vision ESG de DEMETER**.

Avec le **renforcement des réglementations françaises et européennes**, DEMETER a également mis en place un **Comité ESG**.

Ce Comité assure la **conformité ESG de nos participations, de nos futures participations et de notre activité interne**. Avec la prise en compte des **risques ESG et des incidences négatives sur les facteurs de durabilité**, il est essentiel de mesurer et d'interpréter les effets de ces risques et incidences sur la durabilité des participations. Le Comité base ses observations et ses décisions grâce à des outils quantitatifs mis en place par DEMETER : le Scoring Risques ESG & le Scoring Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité.

Un Partner au niveau de la plateforme, Stéphanie Chrétien, et des Ambassadeurs ESG au sein de chaque ligne métier de DEMETER

En interne, les Ambassadeurs ESG se réunissent et mettent en place des **initiatives et actions** pour **renforcer l'engagement** des équipes de DEMETER. Il a notamment contribué à mettre en place différentes actions pour :

- **Réduire** notre empreinte carbone
- **Encourager** nos participations à réaliser des bilans carbone
- **Candidater** à de nouveaux labels responsables
- **Elaborer** une charte interne responsable focalisée sur des actions en faveur d'une mobilité douce et d'achats responsables.



Stéphanie Chrétien
Partner

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Tous nos fonds d'investissements sont classés soit « Article 8 », soit « Article 9 » du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).



100%

de nos fonds précédents l'année 2021 sont « Article 8 », excepté Paris Fonds Vert

L'Article 8 s'applique "lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance".

100%

de nos fonds depuis 2021 sont « Article 9 », tout comme Paris Fonds Vert

L'Article 9 s'applique "lorsqu'un produit financier a pour objectif l'investissement durable".

Nos fonds* (1/3)

INFRASTRUCTURE

Demeter 4
60M€
Infrastructure SPV
Transition Energétique
Actions : 29.1M€ (70.43%)
Obligations : 12.2M€ (29.57%)
2015

FMET
200M€
Infrastructure SPV
Mobilité durable
Actions : 32.7M€ (45.03%)
Obligations : 39.9M€ (54.97%)
2016

Climate Infrastructure Fund
300M€
Infrastructure SPV
Transition Energétique
2022

*Données aux 31/12/2021

 Fonds Article 8
 Fonds Article 9

DEAMETER

SUPPORTING THE CHAMPIONS OF ECOLOGICAL GROWTH

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Tous nos investissements sont classés soit « Article 8 », soit « Article 9 » du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Nos fonds* (2/3)

CROISSANCE

AIRFI	Demeter 1	Demeter 2	FLM	FEM
105M€	105M€	203M€	18M€	22M€
PME en croissance Dév. durable	PME en croissance Dév. durable	PME en croissance Dév. durable	PME en croissance Nouv. matériaux	PME en croissance Nouv. matériaux
Actions : 1M€ (100%)	Actions : 11.4M€ (91.7%)	Actions : 56.3M€ (82.7%) Obligations : 7.1M€ (10.4%)	Actions : 1.8M€ (69.4%) Obligations : 0.25M€ (9.8%)	Actions : 11.3M€ (84%) Obligations : 2M€ (15.1%)
2005	2005	2008	2012	2015

CROISSANCE

Paris Fonds Vert
160M€
PME en croissance Ville durable
Actions : 47.1M€ (57.7%) Obligations : 34.5M€ (42.3%)
2018

CAPITAL RISQUE

Emertec 4	Demeter 3	Emertec 5	Demeter 6
60M€	46M€	50M€	50M€
Start-up	Start-up	Start-up	Start-up
Cleantech	Cleantech	Cleantech	Smart city
Actions : 0.53M€ (100%)	Actions : 22.7M€ (98.2%) Obligations : 0.21M€ (0.9%)	Actions : 32.5M€ (95.3%) Obligations : 1.4M€ (4.1%)	Actions : 19.7M€ (93.8%) Obligations : 0.60M€ (2.9%)
2008	2012	2013	2017

*Données aux 31/12/2021

 Fonds Article 8
 Fonds Article 9

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Tous nos investissements sont classés soit « Article 8 », soit « Article 9 » du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Nos fonds* (3/3)

CAPITAL RISQUE

Agrinnovation	Vitirev Innovation	FAIM Lyon Saint-Etienne	Circular Innovation Fund
60M€	80M€	80M€	150M€
Start-up	Start-up	Start-up	Start-up
Agritech	Industrie durable	Industrie durable	Industrie durable
Actions : 10.2M€ (90.3%) Obligations : 1.1M€ (9.7%)			
2018	2021	2021	2021

 Fonds Article 8
 Fonds Article 9

*Données aux 31/12/2021

I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Nos investissements répondent aux exigences de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Le règlement européen SFDR permet **plus de transparence** parmi les acteurs de la finance, en établissant des mesures relatives aux publications en matière de durabilité des investissements.

Tous nos nouveaux fonds depuis 2021 sont classés « Article 9 » de la SFDR, ce qui signifie qu'ils ont pour objectif l'investissement durable. Cet objectif de durabilité peut être d'ordre environnemental et/ou social.

Les autres fonds des millésimes antérieurs sont classés « Article 8 » de la SFDR, comportant des **caractéristiques environnementales et/ou sociales** sans forcément poursuivre un objectif d'investissement durable.

Nos fonds Article 9 de la SFDR sont pour le moment au nombre de 5 : **Paris Fonds Vert, VitiRev Innovation, Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain, Circular Innovation Fund et Climate Infrastructure Fund.**

Pour tous nos fonds, nous mesurons les indicateurs relatifs à la SFDR, appelés **Principales Incidences Négatives**, qui permettent d'évaluer l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité. Ces Principales Incidences Négatives rassemblent **14 indicateurs obligatoires (9 environnementaux et 5 sociaux) et 2 indicateurs optionnels (1 environnemental et 1 social).**

Mesurer notre Impact : Scoring Risques ESG

Pour assurer la qualité de notre suivi et de l'évaluation de l'impact de nos fonds, ainsi que leur conformité réglementaire, nous avons **adopté un Scoring Risques ESG.**

Il quantifie le degré d'importance des risques ESG que peuvent présenter nos sociétés en portefeuille. Il est réalisé lors de la **phase de pré-investissement** et est intégré **dans notre questionnaire annuel ESG.**

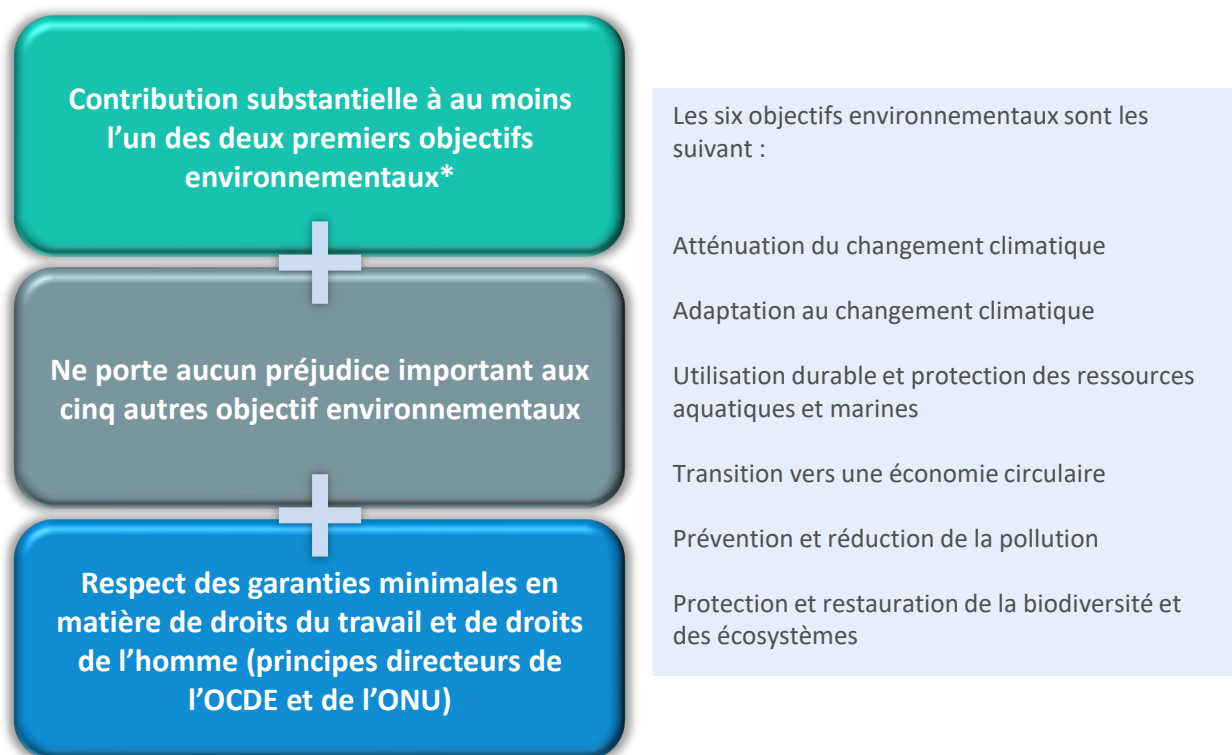
Ce Scoring intègre un **système de notation de 0 (peu ou pas de risque) à 2 (risque élevé)**, qui quantifie le degré d'exposition de la société à ces risques. In fine, ce Scoring calcule les **risques de durabilité**. Lorsqu'un **score est jugé élevé**, le **Comité ESG se réunit** pour statuer sur la faisabilité de l'investissement ou sur des mesures correctives à adopter.



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Nous encourageons les entreprises de nos portefeuilles à répondre aux exigences de la Taxonomie européenne

Le règlement Taxonomie définit un cahier des charges précis pour qu'une activité économique puisse être **durable sur le plan environnemental**. Elle définit et encadre les activités conformes à une **transition écologique bas-carbone, résiliente et efficace dans l'usage des ressources**. Cette loi suit les trois critères suivants :



Si une activité vérifie les trois critères énoncés ci-dessus, elle est alors **alignée avec la Taxonomie européenne**. Elle est donc **durable sur le plan environnemental**.

Nous soutenons activement les entreprises de nos portefeuilles dans le calcul de leur alignement aux objectifs de la Taxonomie européenne.



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Des mesures d'impact innovantes pour nos nouveaux fonds Article 9

En tant que pionnier et leader de l'investissement responsable, DEMETER développe des **mesures d'impact innovantes et spécifiques** aux secteurs concernés.

Des études du GIEC soulignent qu'une hausse des températures de l'ordre de deux degrés **menacerait de disparition 50% des cultures viticoles**. Aussi, **l'érosion ou l'appauvrissement en minéraux des sols** menacent cette industrie, c'est pourquoi il est urgent d'agir.

VitiRev Innovation a **un positionnement unique** en Europe : Sa volonté de **préserver la biodiversité** s'inscrit dans sa stratégie d'investissement dont l'objectif est triple :

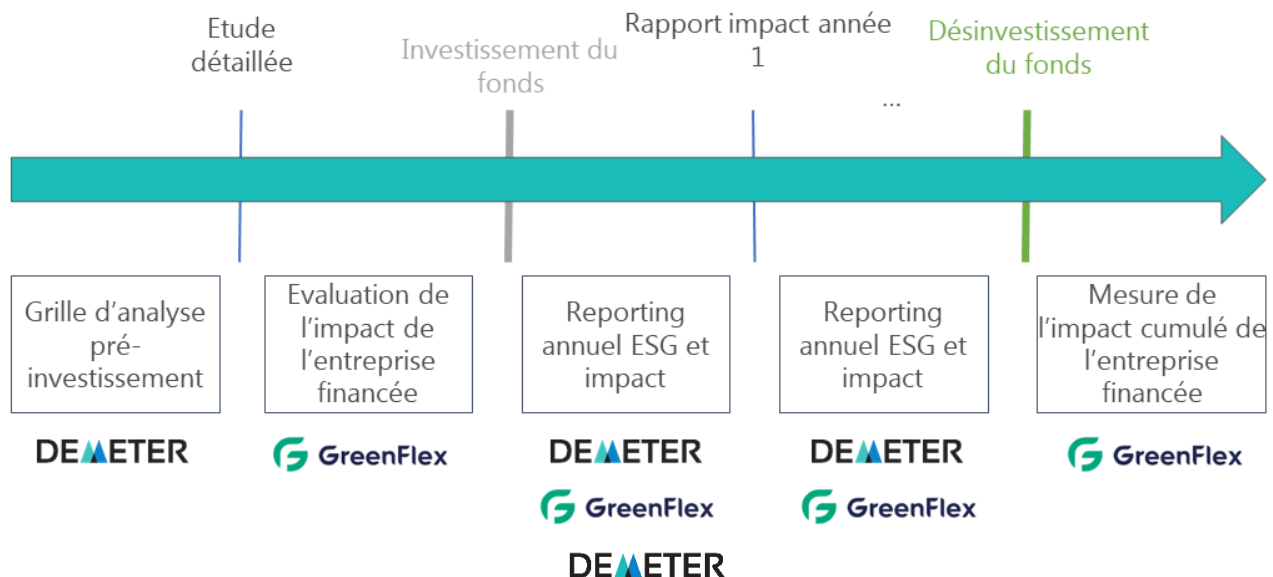
- (i) Prise en compte des enjeux climatiques notamment avec la réduction de l'utilisation des intrants de synthèse,
- (ii) Développement de technologies numériques et biologiques,
- (iii) Meilleure adaptation face aux attentes des viticulteurs et consommateurs avec, entre autres, les enjeux liés à la santé.

Des indicateurs d'impacts sont mis au point en collaboration avec le cabinet de conseil GreenFlex.

27 indicateurs extra-financiers liés aux aspects environnementaux et sociaux

7 indicateurs extra-financiers liés à la biodiversité

- Rendre compte de l'**impact de chaque entreprise accompagnée**
- Rendre compte de l'**impact agrégé du fonds VitiRev Innovation**



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Lyon et Saint-Etienne sont des territoires industriels d'excellence au niveau mondial dans plusieurs secteurs :

- Energies propres
- Chimie verte
- Nouveaux matériaux
- Dispositifs médicaux
- Optique et électronique
- Textile
- Alimentation

Ces secteurs sont en pleine mutation afin de pouvoir être en phase avec la transition écologique. L'écosystème Lyonnais et Stéphanois est en outre riche de startups ayant finalisé les preuves de concept et entrant en phase de déploiement de produits pour leurs clients.

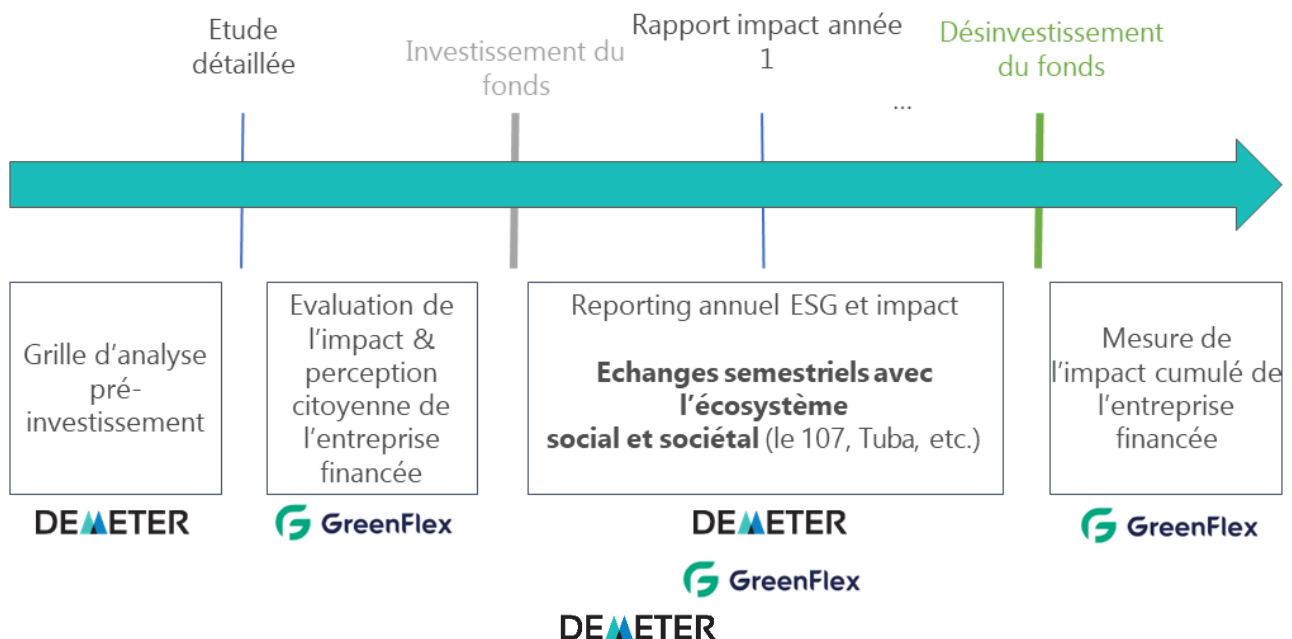
Initié par les métropoles de Lyon et Saint-Etienne, avec le soutien de la Banque des Territoires, le FAIM (Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain) est le partenaire financier privilégié de ces entreprises industrielles, innovantes et durables.

Des indicateurs d'impacts sont mis au point en collaboration avec le cabinet de conseil GreenFlex.

17 indicateurs extra-financiers liés aux aspects environnementaux et sociaux

4 indicateurs extra-financiers liés à la soutenabilité économique, l'inclusion et la justice sociale

- Le **savoir-faire** de Demeter avec le soutien d'un consultant indépendant
- Un reporting **environnemental et territorial** approfondi
- Avec un complément focalisé sur le volet **social et sociétal**



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

L'Oréal est l'initiateur et l'investisseur principal du Circular Innovation Fund dans le cadre de ses engagements de développement durable L'Oréal 2030 pour le futur. Ce fonds, axé sur les innovations dans le domaine de l'économie circulaire, permet de répondre à la pénurie de ressources naturelles et aux défis mondiaux en matière de déchets.

L'objectif principal est de favoriser le développement d'une économie circulaire à grande échelle en soutenant les entrepreneurs qui proposent des solutions innovantes d'économie circulaire dans le monde entier. Il vise aussi à contribuer positivement à l'atténuation du changement climatique et à l'utilisation circulaire des ressources par la technologie et l'innovation au niveau mondial.

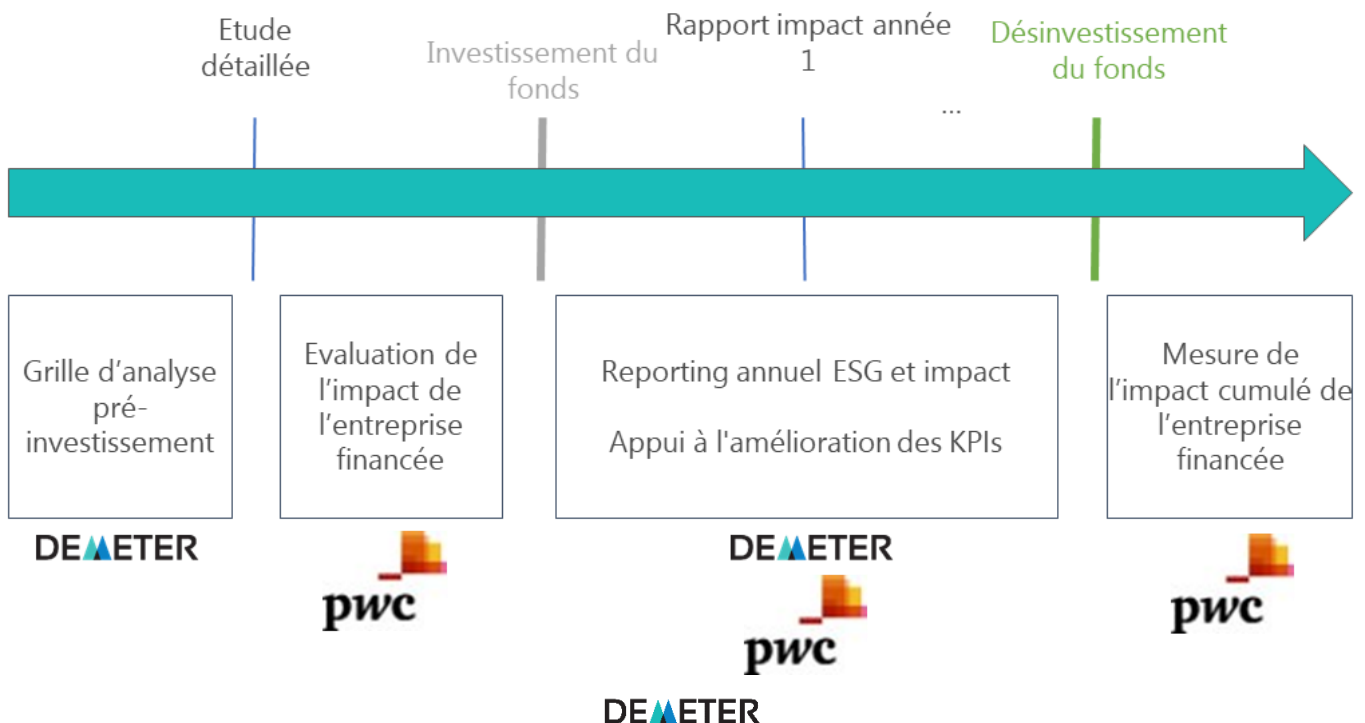
Ce fonds est géré par Demeter et Cycle Capital, dans le cadre d'un partenariat avec Cycle Capital, basé au Canada, également pionniers et investisseurs de premier plan dans la transition écologique.

Des indicateurs d'impacts ont été définis en collaboration avec le cabinet de conseil PwC.

22 indicateurs extra-financiers liés aux aspects environnementaux et sociaux

6 indicateurs extra-financiers liés à l'utilisation circulaire des ressources

- Rendre compte de l'**impact de chaque entreprise accompagnée**
- Rendre compte de l'**impact agrégé du Circular Innovation Fund**



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Afin d'accélérer le développement de la filière industrielle française de l'efficacité énergétique, le Climate Infrastructure Fund a été nouvellement créé par Demeter.

Faire émerger et financer des projets compétitifs de décarbonation des sites industriels et des bâtiments pour des clients privés et publics correspond à la stratégie d'investissement de ce fonds.

Une de ses particularité réside dans sa capacité à permettre d'investir dans des projets territoriaux trop modestes pour les fonds infrastructure de grande taille et les investisseurs institutionnels.

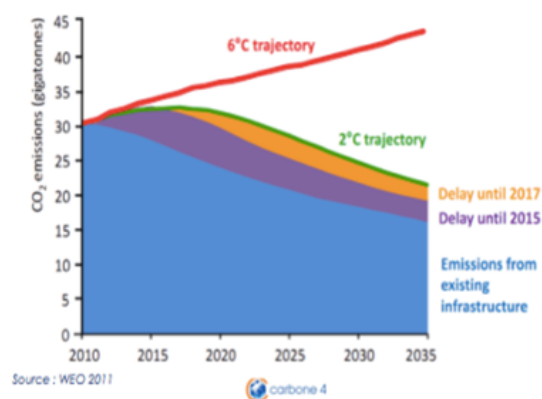
Des indicateurs d'impacts sont mis au point en collaboration avec le cabinet de conseil en transition énergétique Carbone 4.

27 indicateurs extra-financiers liés aux aspects environnementaux et sociaux

7 indicateurs extra-financiers liés à la biodiversité

Mesure d'impact basée sur l'alignement avec la trajectoire deux degrés

Nous développons pour notre fonds CIF avec l'aide du cabinet de conseil Carbone 4, une méthodologie de mesure d'impact basée sur 3 critères fondamentaux : respect de la **taxonomie** européenne (i), **empreinte carbone** du projet (ii), **compatibilité des projets** avec une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C (iii). Le troisième critère est évalué en comparant la **performance climatique d'un portefeuille d'actifs** (e.g. empreinte carbone) avec des scénarios de trajectoires de température.



I/ APPROCHE ET VISION DE L'ESG

Un alignement des intérêts : pour nos nouveaux fonds, le *Carried interest* est indexé à des objectifs d'impact



Un Carried interest responsable

Avec l'objectif d'aligner les **intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes** (investisseurs, équipes d'investissement et dirigeants), DEMETER a mis en place **pour l'ensemble de ses nouveaux fonds** une rémunération de la performance (carried interest) liée à l'atteinte des objectifs d'impact.

Pour tous ses nouveaux fonds : Climate Infra Fund, VitiRev Innovation, FAIM et Circular Innovation Fund, des indicateurs d'impact spécifiques sont sélectionnés afin d'évaluer le montant du carried interest.



II / L'ESG dans les processus d'investissement

Demeter a adopté une politique d'intégration des **risques en matière de durabilité et d'incidence négative sur les facteurs de durabilité**. A chaque étape du cycle de vie de nos participations, nous veillons à ce que les critères ESG soient **respectés, mesurés et conformes** aux objectifs ESG que nous fixons. DEMETER fait notamment appel à des **cabinets de conseil spécialisés reconnus** pour mesurer l'impact ESG de ses participations tout en respectant les nouvelles réglementations.

L'ESG dans le cycle de vie de nos portefeuilles



III / NOS LABELS ESG, ENGAGEMENTS ET INITIATIVES



Label « Greenfin » - France Finance Verte

Trois de nos récents fonds ont été labellisés « **GreenFin** » par EY France et Novethic. Cette labellisation garantit à nos investisseurs que nous **contribuons activement et pleinement à la transition écologique**.

FMET

Fonds de Modernisation
Ecologique des Transports



PARIS FONDS VERT

Transition écologique
des grandes villes

DA4
INFRA

Infrastructures de
l'environnement
& de la transition énergétique

Créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le label « **GreenFin** » (anciennement Label TEEC - Transition Ecologique et Energétique pour le Climat) s'inscrit dans les politiques publiques appelées par la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ce label vise à :

- Mettre en lumière les **fonds d'investissement qui financent l'économie verte**
- Inciter à la **création de nouveaux fonds verts**
- Favoriser le **reporting des entreprises sur la part verte** de leurs activités

Certification GreenFin

L'audit effectué par des parties tiers de confiance expertes et indépendantes permet d'assurer à nos parties prenantes la **qualité des caractéristiques environnementales** fournies par les postulants.

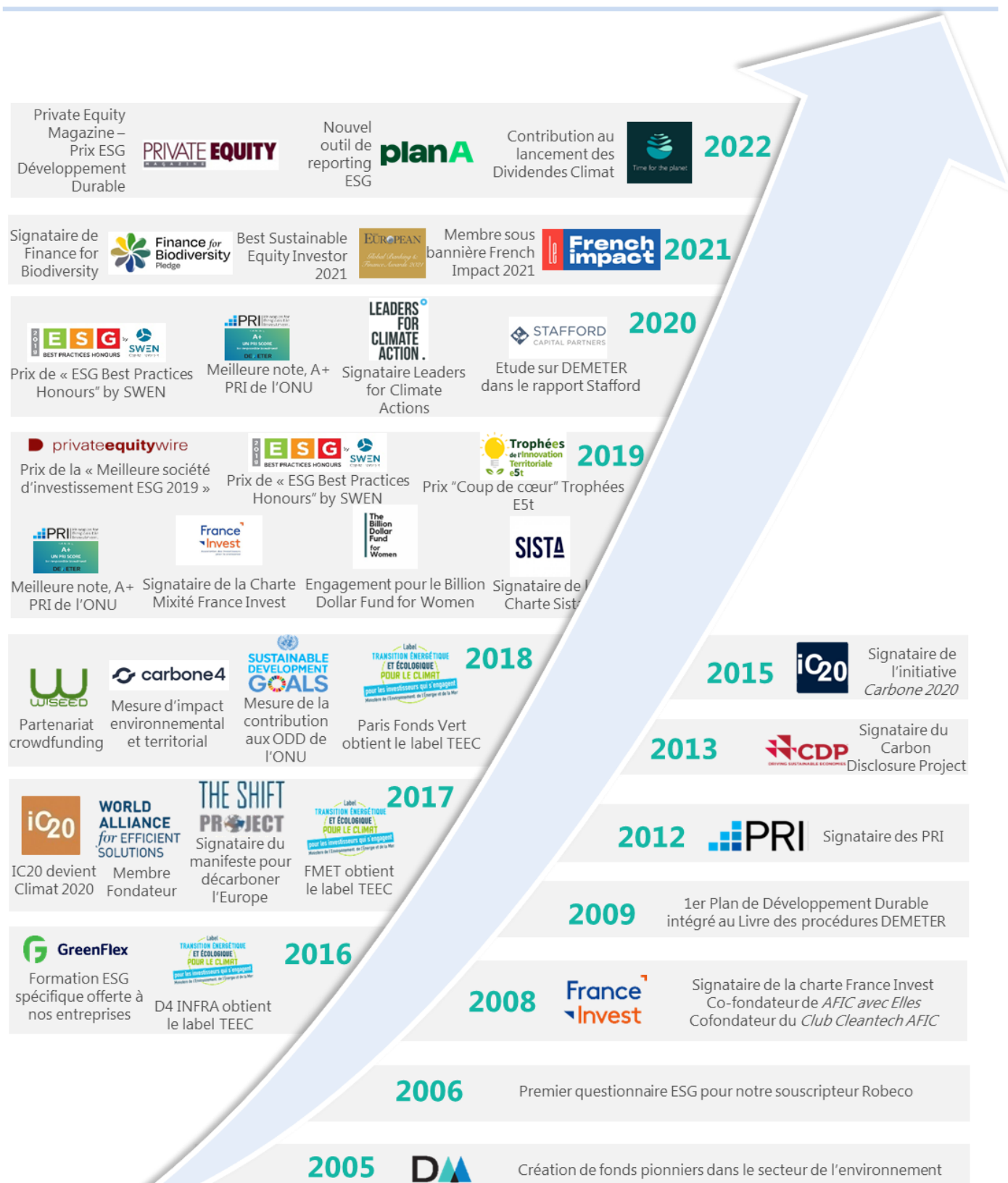
Critères de labellisation :

- La part verte dans l'allocation du fonds
- Les exclusions
- Les controverses ESG
- **L'impact effectif sur la transition écologique**



ont certifié
nos fonds « **GreenFin** »

III / NOS LABELS ESG, ENGAGEMENTS ET INITIATIVES



III / NOS LABELS ESG, ENGAGEMENTS ET INITIATIVES

1^{er} prix lors de la remise des trophées de l'innovation territoriale E5T en 2021



25 août 2021 – La Rochelle

Le fonds VitiRev Innovation de Demeter a reçu le 1^{er} prix de l'innovation territoriale pour son initiative de sélectionner les technologies et les sociétés les plus en pointe pour transformer le secteur des métiers de la vigne et du vin dans la région Nouvelle Aquitaine, mondialement connue pour ses vins de Bordeaux.

“Best Sustainable Equity Investor 2021”



2 mars 2021 – Londres

Cette distinction récompense le **rôle de leader de DEMETER dans l'intégration de la durabilité dans sa stratégie d'investissement**, dans la mise en place de mesure d'impact innovante, et dans l'intégration approfondie des Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies dans sa stratégie Impact et ESG.

“Meilleure société de gestion en termes de pratiques ESG dans la catégorie Small cap”



26 novembre 2020 – Paris

Pour la 2^{ème} **année consécutive**, DEMETER a reçu le prix Best Practices Honours, catégorie Small Cap. Il salue la **cohérence de notre stratégie d'investissement avec les ODD des Nations Unies** et les valeurs ESG pour rendre compte de la performance extra-financière de nos investissements. La méthodologie de mesure d'impact environnemental et territorial développée avec Carbone 4, mise en œuvre depuis 2 ans, inspire les propositions innovantes que nous faisons aux investisseurs de nos nouveaux fonds de capital-risque, d'infrastructure et en cours de levée.

“Note A+” des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU



A+

UN PRI
HIGHEST SCORE

1 septembre 2020 – Paris

Signataire des PRI depuis 2012, DEMETER a reçu pour la 2^{ème} année consécutive le plus haut Score A+, récompensant l'ensemble de sa **stratégie et son engagement pour un investissement responsable**. Les PRI représentent la principale initiative mondiale pour promouvoir l'investissement responsable. Ils regroupent 2 300 signataires engagés pour prendre en considération l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) comme facteurs clés de performance durable.

Etude de cas sur DEMETER, « European Private Equity ESG Engagement Report 2020 », par Stafford Partners



16 septembre 2020 – Paris

Cette étude témoigne du soutien que Stafford Capital Partners apporte à notre **engagement sur le long terme** de soutenir la croissance durable et l'intégration de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance comme leviers de création de valeur.

III / NOS LABELS ESG, ENGAGEMENTS ET INITIATIVES

Très investis auprès de France Invest pour promouvoir l'ESG dans le Private Equity, DEMETER est également **membres fondateurs et signataires de nombreuses initiatives** (Charte SISTA, Charte France Invest, PRI, CDP, IC20, Manifeste pour décarboner l'Europe). Par ailleurs, nous **sponsorisons** ou **adhérons** à de nombreuses études, think-tanks, syndicats et conférences autour de thématiques en lien avec la transition écologique.

Engagements fondateurs : Commission Climat, French Impact & Leaders for Climate Action



DEMETER rejoint l'initiative **French Impact** pour contribuer à la mobilisation des investissements pour l'amorçage et la croissance d'initiatives à impact. Né d'une initiative gouvernementale, French Impact est un accélérateur d'innovation environnementale et sociale.



DEMETER rejoint **Finance for Biodiversity**, engagement fort en faveur de la préservation de la Biodiversité l'Initiative Climat 2020.



DEMETER est **co-fondateur de la Commission Climat** de France Invest. Sophie Paturle, Managing Partner, en est la Présidente. En 2020, la Commission Climat a fêté ses 10 ans et a publié le Baromètre des Cleantech, réalisé avec GreenUnivers et EY.

Sponsoring d'études, réseaux et think-tanks de la TEE



Sponsoring du Forum annuel du Cleantech Group Europe à Luxembourg, depuis 2017. DEMETER siège à l'Advisory Board du Cleantech Group, dont la mission est **d'accélérer l'innovation** en favorisant les rencontres et le **partage de connaissances** au sein de l'écosystème Cleantech mondial. Avec la crise de la Covid-19, l'édition de 2021 aura lieu en ligne.



Sponsoring du Forum annuel Energy for Smart Mobility à Marseille. DEMETER est un partenaire fondateur de ce forum dédié aux solutions énergétiques pour la mobilité durable et intelligente. Organisé par Capénergie et Greenunivers, il rassemble chaque année tous les acteurs clés de la transition écologique de la mobilité en Europe. Il permet de faire émerger des innovations et d'échanger sur des sujets aussi variés que l'électro-mobilité, le GNV, l'hydrogène, la production et le recyclage de batteries.



DEMETER entretient d'étroites relations avec l'IFPEN, partenaire historique et structurant avec lequel nous encourageons la **recherche académique et de l'industrie pour bâtir un véritable écosystème des Cleantechs**.

III / NOS LABELS ESG, ENGAGEMENTS ET INITIATIVES

Nos engagements

Au-delà de nos investissements, nous œuvrons à appliquer des **mesures** en faveur de la mixité. Ainsi, nous sommes signataire de **deux Chartes** et nous soutenons **l'association** The Billion Dollar Fund for Women qui soulignent pleinement notre volonté à agir :



Charte qui vise à favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.



Charte qui vise à réduire les inégalités de financement entre femmes et hommes entrepreneurs.



The Billion Dollar Fund for Women

DEMETER s'est associé à The Billion Dollar Fund for Women dès sa création en 2019. L'objectif de cet engagement est **de réduire les difficultés d'accès au financement** rencontrées par les entreprises fondées / co-fondées par des femmes, et d'accroître chaque année les investissements dans des entreprises (co)fondées par des femmes.

En 2021 DEMETER a **affirmé son engagement** à investir plus de 10 millions de dollars dans des entreprises fondées ou co-fondées par des femmes. Cet engagement a été dépassé car DEMETER a finalement investi plus de **15 millions de dollars** dans des entreprises fondées ou co-fondées par des femmes.

